COMMISSION REGIONALE PRATIQUES SENIORS MASCULINES ET FEMININES

Réunion du : MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017
Au siège du Crédit Agricole du Morbihan à VANNES

Présidence de M. LE YONDRE Philippe

Présents : MM. BARATA Ilda - DELEON Marcel - GOUZERCH Gérard - GUEGUEN Stéphanie - JOUBIN Maurice - LE DROFF Jean Yves - LORGEOUX Jean Pierre - MAUSOLE Sophie - SAMSON Georges - Yves SIZUN

Excusé(es) : MM. FEMENIA Rémy - CHEVALLIER Patrick - GRANVARLET Patrick
Mme ORAIN Stéphanie

****

La Commission souhaite un prompt rétablissement à Rémy FEMENIA.

PV REUNIONS :

- CR Pratiques Seniors Masculines du 18 juillet 2017
- CR Pratiques Seniors Féminines du 2 août 2017 (restreinte)
- CR Pratiques Seniors Féminines du 4 août 2017 (réunion téléphonique)

Adoptés.

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

NATIONAL 3

INVERSION MATCHES
VANNES OC / GUINGAMP 2 DU 26 AOUT 2017
GUINGAMP 2 / VANNES OC DU 28 AVRIL 2018

Accord de la Commission.

COURRIERS DIVERS

LETTRE DE LA MAIRIE DE LANESTER ET DU CLUB DE LANESTER AS INFORMANT LA COMMISSION QU'UN TOURNOI DES TRENTE DE RUGBY EST PREVU DU SAMEDI 19 AU LUNDI 21 MAI 2018 ET QUE LES RENCONTRES DE FOOTBALL PREVUES A CES DATES NE POURRONT PAS SE JOUER A LANESTER

Règlementairement, aucune modification au calendrier ne peut être acceptée sur les deux dernières journées de championnat, la Commission demande donc au club de l'AS Lanester de trouver un terrain de repli.

DEMANDE DE DEROGATION DE LA MAIRIE D'AURAY POUR AUTORISER LE CLUB DE D'AURAY FC (R1) A JOUER SUR LE TERRAIN DU STADE DU LOCH (homologué niveau 5 jusqu'au 03/05/2026)

La Commission rappelle son courrier du 11 août 2017 informant le club qu'il doit réglementairement disposer d'un terrain catégorie 4 pour disputer le championnat R1.

Une dérogation est accordée uniquement pour la saison 2017/2018. Si le club ne dispose pas d'un terrain catégorie 4 au 30/06/18, celui-ci ne pourra ni accéder au N3 ni participer au championnat R1 saison 2018/2019.
A**ucune autre dérogation ne sera accordée au club AURAY FC,** celui-ci ayant déjà bénéficié d'une dérogation saison 2016/2017, puis exceptionnellement à nouveau en 2017/2018 pour participer au Championnat R1.

MODIFICATIONS DATE - HORAIRE

DEMANDE DU PRESIDENT DU CLUB LAMBALLE FC CONCERNANT LES HORAIRES ET JOURS DE MATCHES DE LEURS EQUIPES SENIORS R1 et R3

Le règlement prévoit l'utilisation d'un terrain classé en catégorie 4 pour les clubs évoluant dans le Championnat de R1.

La ville de Lamballe dispose du terrain de Penthièvre classé catégorie.4

L'équipe SENIORS R1 doit donc utiliser cette installation, seule installation à LAMBALLE correspondant aux normes du championnat R1 – Aucune dérogation ne pouvant être accordée lorsque le club dispose d'une installation classée correspondant aux normes demandées.

Le club de Lamballe FC dispose des terrains suivants :
- Stade de Penthièvre, Pour équipe R1 aucune dérogation ne peut être accordée
- Stade Louis Hingant (synthétique) Equipe 2 en R3 et équipe seniors District en lever de rideau.

L'équipe Féminine peut donc évoluer sur terrain en pelouse naturelle du Stade Louis Hingant à 15h00.

DEMANDE INVERSION MATCHES

R3 SENIORS
POULE ALLER : PLOUVIEN AS / LANNILIS SC DU 26 NOVEMBRE 2017
POULE RETOUR : LANNILIS SC / PLOUVIEN DU 15 AVRIL 2018
ACCORDS DES DEUX CLUBS

Vu l'accord des deux clubs, la Commission donne son accord pour inverser cette rencontre (Pas de conséquences sur les deux dernières journées de championnat).
La Commission regrette que cette demande n'ait pas été établie avant la réalisation du calendrier ce qui aurait évité cette modification.
La Commission rappelle au club qu'à l' avenir aucune modification de calendrier ne sera acceptée notamment pour des évènements nécessairement connus antérieurement.
S'ils ne sont pas connus ces évènements doivent alors respecter le calendrier des compétitions concernées déjà élaborés.

DEROGATIONS TERRAINS N3 ET R1 SENIORS

N3

- ERGUE GABERIC PAOTRED DISPOUNT
  Stade Lestonan n° 1 ERGUE GABERIC : catégorie 5 – pas d'éclairage
  Dérogation pour utiliser cette installation en N3 en attendant le classement de ce terrain en catégorie 4 avant le 30 octobre 2017.

R1

- AURAY FC
  Stade Ty Coat 1 : catégorie 5 – pas d'éclairage

- RENNES CPB BREQUIGNY
  Complexe Sportif Bréquigny 4 : catégorie 5 SYE – éclairage : E4

- GUIPRY MESSAC FC
  Complexe Sportif Intercommunal 1 : catégorie 5 – pas d'éclairage

- ARGENTRE DU PLESSIS JEUNES
  Stade Municipal 1 : catégorie 5 – pas d'éclairage

- PLUVIGNER KERIOLETS
  Stade du Goh Lanno 1 : catégorie 5 Sye – éclairage : E5

- PLOUFRAGAN FC
  Complexe Sportif du Haut Champ 1 : catégorie 5 – sans éclairage

- LANGUEUX US
  Stade Jean Louis Jaffrain 1 : catégorie 5 – sans éclairage

- TREGUNC US
  Stade de la Pinède 1 : catégorie 5 – sans éclairage

Dérogations à titre exceptionnel pour utiliser ces installations en R1 uniquement pour la saison 2017/2018 en attendant le classement de ces terrains à minima en catégorie 4.

CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ

HORAIRES MATCHES R1 ET R2 FEMININE

Rappel
Règlements du Championnat Bretagne Seniors
Article 4 Organisation des matches

1. Heure officielle des matches :
   a) Les rencontres se disputeront à 13h30 (match d'ouverture) ou 15h30 (match principal), selon les besoins du calendrier ; sauf pendant la période d'hiver du 1er Novembre au 15 Février inclus où les horaires sont fixés à 13 h et 15 h.
   Pour les matches de Coupe les horaires sont fixés par les Commissions compétentes.

b) Ces heures ne pourront être modifiées qu'après autorisation des commissions compétentes, qui devront être saisies de l'accord des clubs intéressés quinze jours au moins avant la date fixée pour le match, dans les mêmes conditions que celles fixées à au présent règlement.

c) Pour les rencontres se jouant en lever de rideau des compétitions nationales, le coup d'envoi est maintenu à 13 heures durant toute la saison.

Ces horaires ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des clubs adverses et ceci à minima 8 jours avant la rencontre.

MODIFICATIONS DATE - HORAIRE

R2 FEMININE (POULE B)
DINAN LEHON FC / ALLAIRE SG CS DU 22 OCTOBRE 2017
Demande du club de ALLAIRE ST GAUDENCE demandant le report de leur match du 22 octobre 2017 au 5 novembre 2017, car l'équipe sera en manque d'effectif à cette date, plusieurs de leurs joueuses seront parties en voyage

La Commission accorde à titre exceptionnel, la demande du club de ALLAIRE ST GAUDENCE, sous réserve d'obtenir l'accord du club de DINAN LEHON.

COUPE DE FRANCE

Coupe de France Seniors

1er tour éliminatoire : le dimanche 20 août 2017 – 15 heures
Forfaits clubs :
- PARTHENAY BRETAGNE AS (35)
- ST AUBIN D'AUBIGNE (35)
- ETRELLES AS (35)
- PLOUGOULM CADETS (29)
- LE DRENNEC FC (29)
- PLOURIN USSR (29)
- ST GUYOMARD CHEVALIERS (56)

La Commission enregistre ces forfaits

4ème tour éliminatoire : le dimanche 24 septembre 2017
Remise d'un jeu de maillots (avec shorts et chaussettes) NIKE à tous les clubs qualifiés
La Commission procède :
- à la composition de 4 groupes géographiques
- au tirage au sort intégral de ce 4ème tour éliminatoire

Le tirage a été effectué par :
MM. Philippe BIZEUL, Entraîneur adjoint de LORIENT FC et Jean-Pierre LE CLAINCHE du Crédit Agricole du Morbihan.

REPARTITION DES TENUES (maillots – shorts – chaussettes)
4ème tour éliminatoire
Rappel aux clubs des conditions d'utilisation des équipements fournis :
- les clubs « recevant » doivent jouer avec des maillots « rouge ou blanc »
- les clubs « visiteur » doivent jouer avec des maillots « bleu – vert ou jaune »
Les clubs qualifié pour le 5ème tour éliminatoire se verront remettre un deuxième jeu de maillots de couleur contraire à celui reçu au 4ème tour.
Les clubs doivent conserver ces maillots jusqu'au 8° tour inclus sinon amende de 100 €.

5ème tour éliminatoire : le dimanche 8 octobre 2017 – 15 heures
Tirage prévu le mercredi 27 septembre 2017 – 19 heures à Maure de Bretagne (PMU).

FEMININES

Coupe de France Féminine

La Commission Fédérale des Pratiques Seniors a déterminé le nombre de qualifiés au 1er tour Fédéral affecté à notre Ligue **: 6**

Points des ENGAGEMENTS Ligue de Bretagne 2017/2018
Après les désistements de trois clubs initialement inscrits :

22	:	12
29	:	13
35	:	15
56	:	11
Soit au total		**51 clubs engagés**

Clubs ne participant pas aux tours régionaux = Stade Brestois – EA Guingamp – FC Lorient et US St Malo soit 51 – 4 = 47 équipes disponibles

1° Tour = 23 matches (46 équipes) + 1 exempt Ligue
2° Tour = 12 matches (Les 23 qualifiées du 1° tour + 1 Exempt)
3° Tour = 6 matches (Les 12 qualifiées du 2° tour)

1ER tour éliminatoire : le dimanche 24 septembre 2017

La Commission procède :
- à la composition de 4 groupes géographiques
- au tirage au sort intégral de ce 1er tour éliminatoire
Le tirage est effectué par :
MM. Philippe BIZEUL, Entraîneur adjoint de LORIENT FC et Jean-Pierre LE CLAINCHE du Crédit Agricole du Morbihan

2ème tour éliminatoire : le dimanche 15 octobre 2017 – 15 heures
Tirage prévu le mercredi 27 septembre 2017 – 19 heures à Maure de Bretagne (PMU).

Prochaine réunion le mercredi 27 septembre 2017 à 17h00 à Maure de Bretagne

Le Président
Philippe LE YONDRE

Le Secrétaire
Y SIZUN